



La Complémentaire santé solidaire

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé. Selon vos ressources, elle est gratuite ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. Elle peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

Comment vous aide-t-elle ?

Vous ne payez pas :

- le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital... ;
- vos médicaments en pharmacie ;
- vos dispositifs médicaux (pansements, cannes, fauteuils roulants) et dans la plupart des cas vos lunettes, prothèses dentaires et auditives.

Comment savoir si vous pouvez en bénéficier ?

Utilisez le simulateur de droits sur :

www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur



*Vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ?
Vous bénéficiez automatiquement de la Complémentaire santé solidaire (sauf opposition expresse de votre part).*

Comment justifier de vos droits à la Complémentaire santé solidaire ?

Présentez simplement votre carte Vitale à jour aux professionnels de santé qui vous suivent.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur ameli.fr



Comment la demander ?

Sur Internet via votre [compte ameli](http://ameli.fr), rubrique « Mes démarches ».

Votre demande est simplifiée, et votre **déclaration est automatisée** : vos ressources sont automatiquement pré-remplies.

Déclarez la naissance de votre enfant

Pour en savoir plus : rendez-vous sur ameli.fr



Créer un compte

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant** sur ameli.fr !

Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Flashez le QR code pour accéder à ameli.fr



Déclarer la naissance de votre enfant sur ameli

Bébé vient de naître ? Les parents doivent effectuer certaines démarches, comme la déclaration de naissance de l'enfant auprès de l'Assurance Maladie.

Elle doit être faite après sa naissance (entre 5 à 8 jours après la déclaration en mairie) ou après son arrivée au foyer dans le cadre d'une adoption.

Pour gagner du temps, réalisez cette démarche en ligne en quelques clics.

Rendez-vous sur [votre compte ameli](http://ameli.fr), rubrique **Mes démarches**, service **Naissance de mon enfant**, et laissez-vous guider.